

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 octobre 2025

Date de la convocation : 11/10/2025
Date d'affichage : 11/10/2025
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de votants : 9
Le quorum est atteint.

Nom	Présent	Absent	Pour	Contre	Abstention
GARIOUD Ch.	☒	☐	☒	☐	☐
BLANCHET A.	☒	☐	☒	☐	☐
JACQUET P.	☒	☐	☒	☐	☐
LEGLISE S.	☒	☐	☒	☐	☐
PADEY G.	☐	☒	☐	☐	☐
GONSETH G.	☐	☒	☐	☐	☐
REVOL G.	☒	☐	☒	☐	☐
MIGUET C.	☒	☐	☒	☐	☐
COTTAREL G-N	☒	☐	☒	☐	☐
ALMAÏDA M-H	☒	☐	☒	☐	☐
BONASSI S.	☒	☐	☒	☐	☐
TOTAUX	9	2	9	0	0

L'an deux mil vingt-cinq, le 17 du mois d'octobre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian GARIOUD, Maire.

Le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Alain BLANCHET est élu secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT

A l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 12 septembre est approuvé par les conseillers municipaux.

DELIBERATION N° 2025-22

Objet : acquisition de parcelles « Les Granges »

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'acquérir les parcelles cadastrées A1679 (60a), A1680 (17a), A1681 (86a), A1682 (1801a), propriétés de M. Pascal BERTHET, superficie globale de 1964 a.

L'acquisition de ces parcelles est destinée à la réalisation d'une station d'épuration des eaux usées (STEP).

Le prix de ces surfaces est estimé à 0.40€/m², hors frais de notaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'acquisition du terrain pour un montant 0.40 €/m²
- **DIT** que la commune de Loisieux prendra en charge les frais de notaire afférent à cette acquisition de parcelles,
- **DIT** que les crédits ouverts au BP 2025, chapitre 21 – article 2111, sont suffisants pour l'acquisition de ces parcelles,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents utiles à la transaction.
- **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Savoie et au comptable.

Le Maire,
Christian GARIOUD

